

Compte rendu

L'an deux-mille-quatorze, le vingt-sept mai, à dix-huit heures trente, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Wervicq-Sud, salle du conseil, sous la présidence d'Alain Detournay.

Composition du Comité syndical

Date de la convocation : 21 mai 2014.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (13) :

- Annie Bosquart, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Cédric Lemay, suppléant de Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Bernard Parez, suppléant de Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Jacques Rémony, 2^e Vice-président, 1^{er} délégué de Linselles.

Présents non-votants (4) :

- Élodie Haquette, suppléante de Véronique Playoust-Garnier, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud.

Absents excusés (3) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton.

Ouverture de la séance

Le Président ouvre la séance à 18 h 38. M. Dewidehem, directeur général, procède à l'appel. Le Président informe que les 3^{es} Assises d'Euralys se tiendront le vendredi 27 juin 2014 à 19 h à l'Espace 2000 à Wervicq-Sud.

Compte rendu du 24 avril 2014

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2014-17

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte rendu de la réunion du Comité syndical du 24 avril 2014 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique. — Le compte rendu ci-annexé de la réunion du Comité syndical du 24 avril 2014 est adopté.

Information sur les arrêtés du Président

Le Président informe que, dans le cadre de la nouvelle gouvernance mise en place pour ce mandat, il a pris l'initiative d'attribuer par arrêté des délégations de fonction à tous les membres du Bureau syndical. C'est ainsi qu'il a attribué délégation de fonction :

- à M. Jacob, Premier Vice-président, en matière d'emploi ;
- à M. Rémony, Second Vice-président, en matière de mutualisation ;
- à M. Beeuwsaert en matière de sport et de culture ;
- à M. Dassonville en matière de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- à M. Liénart en matière de séniors et de petite enfance ;
- à M. Veroone en matière de développement durable.

Budget primitif pour 2014

Le Président évoque la difficulté cette année à trouver un équilibre budgétaire, ce qui pousse le Bureau syndical à proposer une augmentation de la contribution générale des communes de 1,28 €/habitant à 1,60 €/habitant. Cette augmentation se justifie par le départ de trois communes en 2010 et par la baisse des recettes d'environ 50 000 €/an qui en découle.

M^{me} Playoust-Garnier fait état des interrogations de plusieurs membres de la municipalité de Bousbecque quant à cette augmentation proposée et au coût du sous-budget propre à la direction générale, correspondant à 22 % du budget de fonctionnement du Syndicat.

Le Président répond que le sous-budget de la direction générale est réduit à son strict minimum et qu'il est majoritairement constitué du traitement du directeur général et de l'assistante de direction. Pour autant, malgré la diminution du nombre de communes membres, la charge de travail de la direction générale reste la même.

M. Jacob souligne que, s'agissant de la réduction de dépenses, le loyer des deux bâtiments syndicaux (le siège et le CLIC) a été réduit à zéro euro et le Président a renoncé à son indemnité de fonction.

Le Président ajoute que l'augmentation de la contribution générale à 1,60 €/habitant apparaît comme le strict minimum pour permettre un équilibre budgétaire, après avoir supprimé une série de crédits affectés initialement à certaines actions ou certains projets. Une simulation permettant le maintien complet des activités et projets d'Euralys déterminait le montant de la contribution à 2,00 €/habitant. Enfin, il faut comparer la contribution générale d'Euralys à la cotisation de la Maison de l'emploi Lys-Tourcoing, qui, elle, s'élève à 2,05 €/habitant.

M. Dassonville expose qu'en dépit de la situation financière d'Halluin, il a accepté l'augmentation de la contribution générale à 1,60 €/habitant et n'ira pas au-delà. Il soutient l'existence et les actions d'Euralys et souligne que, sans cet effort accepté, la pérennité du Syndicat pouvait être remise en

question. Il rend hommage au Président pour son effort personnel de renonciation à son indemnité de fonction. Il partage la préoccupation de Bousbecque pour la maîtrise des dépenses d'Euralys ; les élus halluinois seront vigilants sur l'apport d'Euralys à chacune des communes. Il remercie enfin le Président de lui avoir donné délégation de fonction en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, domaine auquel il porte un grand intérêt.

Le Président est tout à fait conscient des interrogations que peut susciter cette augmentation, en particulier au sein des nouvelles municipalités. Pour autant, si chaque commune devait reprendre à son compte les services mutualisés d'Euralys, ces derniers lui coûteraient beaucoup plus cher. La mutualisation doit être renforcée et permettre de nouvelles économies d'échelle, notamment par des groupements de commandes. Sans le CLIC d'Euralys, on observerait beaucoup de situations dramatiques parmi les personnes âgées. Les compétences exercées par Euralys sont importantes pour les communes concernées : le CLIC, le Relais enfance (relais assistantes maternelles), la gestion des archives, le développement durable, etc. Ces compétences et le développement économique rendront le territoire plus fort. Enfin, bien évidemment, tous les élus d'Euralys seront vigilants quant à la dépense publique.

M. Veroone indique qu'Euralys est très important pour des petites communes comme Warneton. Il se réjouit du soutien des communes à Euralys et rappelle l'apport concret des présidences de MM. Rémory, Deroo et Detournay.

Le Président ajoute que ses prédécesseurs et lui-même ont toujours œuvré dans un même état d'esprit.

M. Parez souligne le travail remarquable de l'équipe du CLIC en faveur de ses usagers.

M^{me} Playoust-Garnier annonce que les délégués de Bousbecque s'abstiendront sur le vote du budget pour rester en cohérence avec les discussions qui ont eu lieu au sein de la municipalité.

*

**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2014-18

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget primitif pour 2014 reçu par chaque délégué ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, par douze voix pour et deux abstentions.

Article unique. — Le budget primitif pour 2014 ci-annexé est adopté.

Gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur

Le Président expose que le CLIC réalise actuellement son évaluation interne, exigée par la loi pour les services médicaux ou médico-sociaux. Pour cela, il recourt à un stagiaire de l'enseignement supérieur, dont le stage, d'une durée supérieure à deux mois, nécessite une gratification, laquelle est dénuée de charges sociales.

*

**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2014-19

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'éducation ;

Considérant que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du Syndicat pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er}. — Les stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au Syndicat pour une durée supérieure à deux mois consécutifs ou, si le stage s'inscrit dans une même année universitaire, une durée supérieure à deux mois peuvent bénéficier d'une gratification.

Article 2. — Ladite gratification est déterminée dans la limite de 12,5 % du plafond horaire de la Sécurité sociale pour un temps de travail hebdomadaire de 35 heures. En deçà de cette durée, le montant de la gratification est proratisé.

Article 3. — Les crédits prévus à cet effet sont imputés à l'article 6218 du budget de fonctionnement du Syndicat.

Adhésion du Syndicat mixte intermodal régional de transport au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2014-20

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu la lettre du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord en date du 12 mai 2014 ;

Considérant que le Syndicat mixte intermodal régional de transport a présenté une demande d'adhésion volontaire au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord ; que celui-ci invite les collectivités territoriales et établissements publics adhérents à se prononcer sur cette demande d'adhésion ;

Après en avoir délibéré,

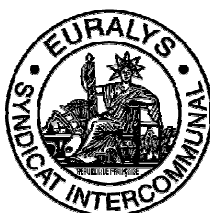
DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique. — Le Syndicat est favorable à l'adhésion du Syndicat mixte intermodal régional de transport au centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord.

Clôture de la séance

Constatant l'épuisement de l'ordre du jour, le Président conclut la séance en remerciant les membres du Comité syndical ainsi que la commune de Wervicq-Sud. M. Jacob clôt la réunion et invite les membres à prendre part au verre de l'amitié.

La séance est levée à 19 h 15.



Le Président,
ALAIN DETOURNAY